



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

**X.833**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

(04/95)

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET  
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS  
SÉCURITÉ**

---

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –  
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES  
OUVERTS – SÉCURITÉ GÉNÉRIQUE  
DES COUCHES SUPÉRIEURES:  
SPÉCIFICATION DE LA SYNTAXE  
DE PROTECTION DU TRANSFERT**

**Recommandation UIT-T X.833**

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

---

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.833 de l'UIT-T a été approuvé le 10 avril 1995. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 11586-4.

---

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET COMMUNICATION  
ENTRE SYSTÈMES OUVERTS**

(Février 1994)

**ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X**

Domaine	Recommandations
<b>RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES</b>	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
<b>INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS</b>	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
<b>INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX</b>	
Considérations générales	X.300-X.349
Systèmes mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
<b>SYSTÈMES DE MESSAGERIE</b>	X.400-X.499
<b>ANNUAIRE</b>	X.500-X.599
<b>RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES</b>	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
<b>GESTION OSI</b>	X.700-X.799
<b>SÉCURITÉ</b>	X.800-X.849
<b>APPLICATIONS OSI</b>	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
<b>TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI</b>	X.900-X.999



## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1	Domaine d'application..... 1
2	Références normatives ..... 1
2.1	Recommandations   Normes internationales identiques..... 1
3	Définitions..... 2
4	Abréviations ..... 2
5	Aperçu général ..... 2
5.1	Modèle de syntaxe de protection de transfert ..... 3
5.2	Règles de codage initiales ..... 4
5.3	Transformation de sécurité..... 4
5.4	Structure syntaxique..... 4
6	Structures de données pour une syntaxe de protection du transfert ..... 4
7	Incorporation dans le protocole sous-jacent..... 6
8	Procédures de synchronisation ..... 6
9	Attribution des identificateurs d'objet ..... 6
10	Conformité ..... 6

## Résumé

La présente Recommandation | Norme internationale fait partie d'une série de Recommandations comprenant un ensemble de moyens destinés à la réalisation des protocoles des couches supérieures de l'OSI qui prennent en charge les services de sécurité. La présente Recommandation | Norme internationale spécifie la syntaxe de protection du transfert qui est utilisée en association avec la couche Présentation pour assurer des services de sécurité dans la couche Application.

## Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale appartient à une série de Recommandations | Normes internationales qui fournissent un ensemble de moyens destinés à la réalisation des protocoles des couches supérieures pour prendre en charge les services de sécurité. La structure de cette série est la suivante:

- Partie 1: aperçu général, modèles et notation
- Partie 2: définition du service «Élément de service d'échange de sécurité»
- Partie 3: spécification du protocole «Élément de service d'échange de sécurité»
- Partie 4: spécification de la syntaxe de protection du transfert
- Partie 5: formulaire PICS pour l'élément de service d'échange de sécurité
- Partie 6: formulaire PICS pour la syntaxe de protection du transfert

La présente Recommandation | Norme internationale constitue la Partie 4 de cette série.



## NORME INTERNATIONALE

## RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES  
OUVERTS – SÉCURITÉ GÉNÉRIQUE DES COUCHES SUPÉRIEURES:  
SPÉCIFICATION DE LA SYNTAXE DE PROTECTION  
DU TRANSFERT**

**1 Domaine d'application**

**1.1** La présente série de Recommandations | Normes internationales définit une série de moyens génériques utilisés dans l'établissement de services de sécurité dans des applications de l'OSI. Elles comprennent:

- a) une série d'outils de notation permettant de spécifier les besoins de protection sélective des champs dans une spécification de syntaxe abstraite et permettant la spécification d'échanges de sécurité et de transformations de sécurité;
- b) une définition du service, la spécification du protocole et le formulaire PICS pour l'élément du service Application (ASE) qui contribueront à assurer les services de sécurité dans la couche Application de l'OSI;
- c) une spécification et un formulaire PICS pour une syntaxe de protection du transfert, associés à la couche Présentation, pour les services de sécurité dans la couche Application.

**1.2** La présente Recommandation | Norme internationale définit la syntaxe de protection du transfert utilisée en association avec la couche Présentation pour assurer des services de sécurité dans la couche Application.

**2 Références normatives**

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute Recommandation et Norme internationale sont sujettes à révision, et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

**2.1 Recommandations | Normes internationales identiques**

- Recommandation UIT-T X.200 (1994) | ISO/CEI 7498-1:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base: Le modèle de référence de base.*
- Recommandation UIT-T X.216 (1994) | ISO/CEI 8822:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de Présentation.*
- Recommandation UIT-T X.226 (1994) | ISO/CEI 8823-1:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole de présentation en mode connexion: Spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.681 (1994) | ISO/CEI 8824-2:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification des objets informationnels.*
- Recommandation UIT-T X.682 (1994) | ISO/CEI 8824-3:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécification des contraintes.*
- Recommandation UIT-T X.683 (1994) | ISO/CEI 8824-4:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: Paramétrage des spécifications de la notation de syntaxe abstraite numéro un.*

- Recommandation UIT-T X.690 (1994) | ISO/CEI 8825-1:1995, *Technologies de l'information – Règles de codage de la notation de syntaxe abstraite numéro un: Spécifications des règles de codage de base, des règles de codage canoniques et des règles de codage distinctives.*
- Recommandation UIT-T X.803 (1994) | ISO/CEI 10745:1995, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de sécurité pour les couches supérieures.*
- Recommandation UIT-T X.830 (1995) | ISO/CEI 11586-1:1995, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Sécurité générique des couches supérieures: Vue d'ensemble, modèles et notation.*

### 3 Définitions

3.1 La présente Recommandation | Norme internationale utilise le terme suivant défini dans la Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498-1:

- syntaxe de transfert.

3.2 La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants définis dans la Rec. UIT-T X.216 | ISO/CEI 8822:

- syntaxe abstraite;
- contexte de présentation;
- valeur de données de présentation.

3.3 La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants définis dans la Rec. UIT-T X.803 | ISO/CEI 10745:

- association de sécurité;
- transformation de sécurité.

3.4 La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants définis dans la Rec. UIT-T X.830 | ISO/CEI 11586-1:

- association de sécurité explicite (à contexte de présentation);
- association de sécurité explicite (à item simple);
- association de sécurité établie extérieurement;
- règles de codage initiales;
- contexte de protection de présentation;
- syntaxe de protection du transfert.

### 4 Abréviations

GULS	Sécurité générique des couches supérieures ( <i>generic upper layers security</i> )
OSI	Interconnexion des systèmes ouverts ( <i>open systems interconnection</i> )
PDU	Unité de données protocolaires ( <i>protocol-data-unit</i> )
PDV	Valeur de données de présentation ( <i>presentation data value</i> )
PICS	Déclaration de conformité d'une instance de protocole ( <i>protocol implementation conformance statement</i> )

### 5 Aperçu général

Le principe de la syntaxe de protection du transfert a été introduit dans la Rec. UIT-T X.830 | ISO/CEI 11586-1. La présente Spécification définit une syntaxe de protection générique du transfert. Elle peut être utilisée, conjointement avec les définitions de transformation de sécurité particulières, pour produire des syntaxes particulières de protection du transfert, profilées de manière à satisfaire les besoins de protection d'une application donnée.

NOTE – La syntaxe de protection générique du transfert peut aussi être utilisée pour comprimer des données à des fins non liées à la sécurité, mais cela ne relève pas de la présente Spécification.

La syntaxe de protection générique du transfert est fondée sur un modèle de transformation de sécurité décrit dans la Rec. UIT-T X.830 | ISO/CEI 11586-1. Elle a pour but d'offrir un moyen standard de représentation, pour les besoins du transfert, des items d'information suivants:

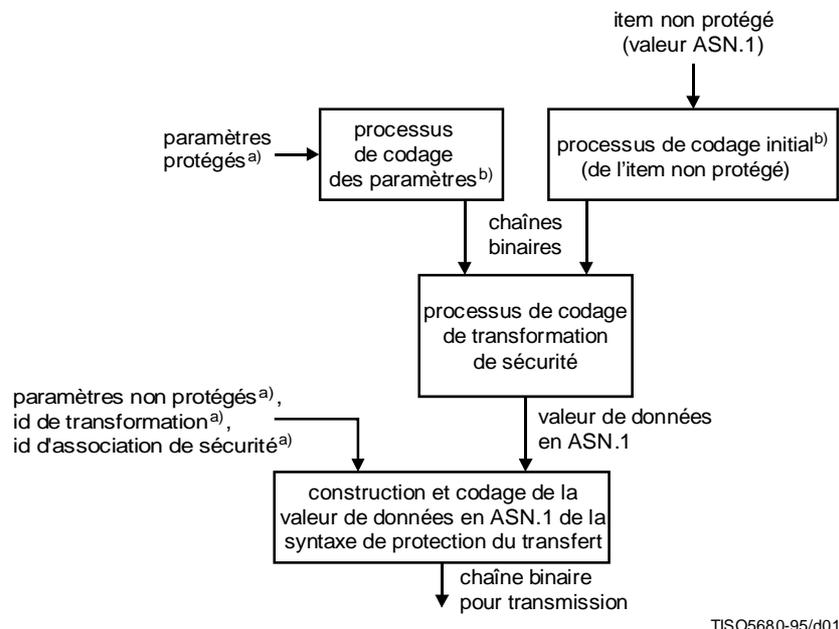
- l'item transformé résultant de l'application du processus de codage d'une transformation de sécurité à une représentation d'un item (non protégé) qu'il y a lieu de protéger;
- les paramètres statiques et dynamiques protégés d'une transformation de sécurité qui assurent la protection en étant traités dans le processus de codage de la transformation de sécurité (tout comme la représentation de l'item non protégé);
- les paramètres statiques et dynamiques non protégés d'une transformation de sécurité;
- la première valeur PDV d'un contexte de protection de présentation ou une valeur PDV envoyée hors d'un contexte de présentation:
  - a) dans le cas d'une association de sécurité explicite, un identificateur de la transformation de sécurité; ou
  - b) dans le cas d'une association de sécurité établie extérieurement, un identificateur de cette association de sécurité.

L'emploi d'une syntaxe de protection du transfert est négocié par le protocole de présentation ou annoncé dans une structure ASN.1 EXTERNAL ou EMBEDDED PDV. Elle peut être appliquée à toute syntaxe abstraite, qui peut être spécifiée en ASN.1 ou par d'autres moyens. Les identificateurs d'objet pour négocier ou annoncer des syntaxes de protection du transfert sont traités à l'article 9.

Une syntaxe de protection du transfert est une syntaxe de transfert sensible au contexte, c'est-à-dire que son état est conservé dans les codeurs et les décodeurs.

## 5.1 Modèle de syntaxe de protection de transfert

La Figure 1 illustre, de manière plus détaillée que dans la Rec. UIT-T X.830 | ISO/CEI 11586-1, les opérations associées à la syntaxe de protection du transfert au niveau d'un système de codage (les opérations correspondantes au niveau du système de décodage suivent naturellement).



a) le cas échéant.

b) ces deux processus de codage peuvent être combinés.

Figure 1 – Construction de la syntaxe de protection du transfert au niveau du système de codage

## 5.2 Règles de codage initiales

Le processus de codage initial (dans le système de codage) et le processus de décodage correspondant (dans le système de décodage) établissent une correspondance entre une syntaxe abstraite et une syntaxe non protégée. Les règles appliquées à ce processus sont connues en tant que règles de codage initiales.

NOTE – Dans le cas d'une syntaxe abstraite fondée sur l'ASN.1, cette mise en correspondance utilisera généralement une variante des règles de codage ASN.1.

Les règles de codage à valeur unique (telles que les règles de codage canoniques ou les règles de codage distinctives) devront être appliquées quand la transformation est une fonction de données qui peut également être envoyée séparément, surtout quand elle passe par un système relais.

Les règles de codage initiales pour une syntaxe de protection du transfert sont établies de la manière suivante:

- a) si la transformation de sécurité en cours d'utilisation assure l'acheminement de l'identificateur d'une série spécifique de règles de codage sous forme d'un paramètre statique (protégé ou non), et si ce paramètre est présent dans le premier champ de valeur PDV applicable, ces règles de codage sont utilisées; à défaut
- b) on utilise les règles de codage indiquées dans le champ &initialEncodingRules de la définition de la transformation de sécurité applicable.

## 5.3 Transformation de sécurité

Il y a deux manières de déterminer la transformation de sécurité à employer:

- a) quand le transfert de la valeur PDV concerne une association de sécurité liée à un contexte de présentation ou liée à un item unique, l'identificateur de la transformation de sécurité est véhiculé dans la structure de la syntaxe de transfert, avec la première PDV de cette association de sécurité;
- b) quand le transfert de la valeur PDV se rapporte à une association de sécurité établie extérieurement, l'identificateur de transformation de sécurité est un attribut de cette association de sécurité.

Les règles d'une transformation de sécurité indiquent comment une chaîne binaire de données d'utilisateur et une série de valeurs de paramètre protégées doivent être projetées sur une valeur ASN.1 pour les besoins du transfert.

## 5.4 Structure syntaxique

Une syntaxe de protection de transfert définit la structure de données utilisée pour acheminer le résultat d'un processus d'un codage d'une transformation de sécurité ainsi que les paramètres et identificateurs non protégés de la transformation de sécurité ou de l'association de sécurité (selon le cas). La structure de données transférée varie d'un cas à l'autre:

- a) c'est la première PDV selon le contexte de présentation de protection d'une association de sécurité liée à un contexte de présentation, ou l'unique PDV d'une association de sécurité liée à un item unique;
- b) dans le cas d'une association de sécurité établie extérieurement, elle est la première valeur PDV du contexte de protection de présentation ou une valeur PDV protégée envoyée hors d'un contexte de présentation;
- c) dans un contexte de protection de présentation, c'est une valeur PDV subséquente.

## 6 Structures de données pour une syntaxe de protection du transfert

La série de structures de données utilisées par une syntaxe de protection de transfert est définie par un type ASN.1 SyntaxStructure dans le module ASN.1 ci-après. Le type SyntaxStructure est paramétré par l'ensemble d'objet ValidST, qui est un ensemble d'objets SECURITY-TRANSFORMATION. Quand une valeur est fournie pour ValidST, avec les spécifications de transformation de sécurité correspondantes, le type SyntaxStructure devient une spécification de syntaxe complète pour une syntaxe de protection de transfert spécifique.

```
GenericProtectingTransferSyntax {joint-iso-ccitt genericULS (20)
```

```
modules (1) genericProtectingTransferSyntax (7) }
```

```
DEFINITIONS AUTOMATIC TAGS ::=
```

```
BEGIN
```

```
EXPORTS
```

```
SyntaxStructure {};
```

## IMPORTS

```

notation
  FROM ObjectIdentifiers {joint-iso-ccitt
    genericULS (20) modules (1) objectIdentifiers (0) }
SECURITY-TRANSFORMATION, ExternalSAID
  FROM Notation notation;

```

```

SyntaxStructure {SECURITY-TRANSFORMATION: ValidSTs} ::= CHOICE

```

```

{
  firstPdvExplicit   FirstPdvExplicit {{ValidSTs}},
  -- A utiliser sur la première PDV d'un contexte de protection de
  -- présentation ou, dans le cas d'une association de sécurité explicite,
  -- sur une PDV protégée envoyée hors du contexte de présentation.
  firstPdvExternal   FirstPdvExternal {{ValidSTs}},
  -- A utiliser sur la première PDV d'un contexte de protection de présentation ou,
  -- dans le cas d'une association de sécurité établie extérieurement,
  -- sur une PDV protégée envoyée hors du contexte de présentation.
  subsequentPdv      SubsequentPdv {{ValidSTs}}
  -- A utiliser sur une PDV subséquente dans un contexte
  -- de protection de présentation.
}

```

```

FirstPdvExplicit {SECURITY-TRANSFORMATION: ValidSTs} ::= SEQUENCE

```

```

{
  transformationId SECURITY-TRANSFORMATION.&sT-Identifiant
    ({{ValidSTs}}),
  staticUnprotParm
    SECURITY-TRANSFORMATION.&StaticUnprotectedParm
    ({{ValidSTs}}{@transformationId})
    OPTIONAL,
  dynamicUnprotParm
    SECURITY-TRANSFORMATION.&DynamicUnprotectedParm
    ({{ValidSTs}}{@transformationId})
    OPTIONAL,
  xformedData SECURITY-TRANSFORMATION.&XformedDataType
    ({{ValidSTs}}{@transformationId})
}

```

```

FirstPdvExternal {SECURITY-TRANSFORMATION: ValidSTs} ::= SEQUENCE

```

```

{
  externalSAID      ExternalSAID,
  dynamicUnprotParm
    SECURITY-TRANSFORMATION.&DynamicUnprotectedParm
    ({{ValidSTs}}) OPTIONAL,
  -- Le membre réel de ValidSTs est celui
  -- que dénote externalSAID
  xformedData SECURITY-TRANSFORMATION.&XformedDataType
    ({{ValidSTs}})
  -- Le membre réel de ValidSTs est celui
  -- que dénote externalSAID
}

```

```

SubsequentPdv {SECURITY-TRANSFORMATION: ValidSTs} ::= SEQUENCE

```

```

{
  dynamicUnprotParm
    SECURITY-TRANSFORMATION.&DynamicUnprotectedParm
    ({{ValidSTs}}) OPTIONAL,
  xformedData SECURITY-TRANSFORMATION.&XformedDataType
    ({{ValidSTs}})
  -- Le membre réel ValidSTs est dénoté
  -- par le contexte de présentation
}

```

```

}
END

```

## 7 Incorporation dans le protocole sous-jacent

Lorsque la valeur appropriée du type SyntaxStructure est acheminée directement dans une PDU de présentation (telle que spécifiée dans la Rec. UIT-T X.226 | ISO/CEI 8823-1) ou qu'elle est imbriquée dans une structure ASN.1 de PDV de PDV EXTERNAL ou EMBEDDED (telle que spécifiée dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1), cette valeur est codée selon les règles de codage impliquées par l'identificateur d'objet syntaxe de transfert, s'il figure (voir article 9) ou, à défaut, en utilisant les règles de codage de base (BER) ASN.1.

Lorsqu'elle est utilisée en association avec l'option directe de la notation PROTECTED ou PROTECTED-Q décrite dans la Rec. UIT-T X.830 | ISO/CEI 11586-1, la structure ASN.1 du type SyntaxStructure est importée de l'ASN.1 du protocole enveloppant, et donc codée selon les règles de codage déterminées pour ce protocole.

## 8 Procédures de synchronisation

Toute transformation d'état sera préservée si, conformément aux spécifications du service session, un point de synchronisation est établi. L'information d'état sera rétablie à l'occasion d'une resynchronisation.

### NOTES

1 La présente Spécification précise que le «rétablissement d'état» a lieu au moment de la resynchronisation, mais elle ne donne pas l'opération équivalente sans rétablissement du contexte de présentation.

2 La resynchronisation à un point de synchronisation mineur peut entraîner que l'entité d'émission ne sait pas si l'entité de réception a reçu toutes les modifications récentes des paramètres dynamiques et a agi en conséquence. Si cela se produit, l'entité d'émission doit, au moment de la resynchronisation, remettre les réglages des paramètres dynamiques à la valeur correcte.

## 9 Attribution des identificateurs d'objet

L'identificateur d'objet ci-après est attribué à la syntaxe de protection du transfert définie dans la présente Spécification:

**{joint-iso-itu-t genericULS (20) generalTransferSyntax (2)}**

L'utilisation de cet identificateur d'objet n'exige pas l'emploi d'un ensemble spécifique de règles de codage pour écrire en notation ASN.1 la valeur de l'élément SyntaxStructure mais, par défaut, on utilisera les règles de codage de base (BER) de l'ASN.1.

Des identificateurs d'objet additionnels sont affectés à la syntaxe de protection de transfert définie dans la présente Spécification, pour usage lorsqu'il faut appliquer un ensemble spécifique de règles de codage pour écrire en notation ASN.1 la valeur de l'élément SyntaxStructure. On peut faire référence à l'une quelconque des normes spécifiant les règles de codage en notation ASN.1 (par exemple celles qui sont définies dans la Rec. UIT-T X.690 | ISO/CEI 8825-1). La convention suivante est utilisée. L'identificateur d'objet commence par le préfixe suivant:

**{joint-iso-itu-t genericULS (20) specificTransferSyntax (3) ... }**

Les valeurs des champs restants sont les mêmes que celles qui suivent le préfixe:

**{joint-iso-itu-t asn1 (1) ... }**

dans le cas des règles de codage normales de l'ASN.1.

NOTE – A titre d'exemple, l'identificateur d'objet {joint-iso-itu-t genericULS (20) specificTransferSyntax (3) ber (1)} stipule que l'on doit appliquer les règles de codage de base, alors que l'identificateur d'objet {joint-iso-itu-t genericULS (20) specificTransferSyntax (3) ber-derived (2) distinguished-encoding (1)} stipule que l'on doit appliquer les règles de codage distinctives (DER).

## 10 Conformité

Un système réputé conforme à la présente norme qui utilise la syntaxe de protection de transfert identifiée par l'identificateur d'objet ASN.1 pour le module "GenericProtectingTransferSyntax" de l'article 6 sera conforme aux stipulations applicables de l'ASN.1 et toute stipulation associée.